PROGRAMME DU BILAN DE COMPÉTENCES

Mise à jour le :01/08/26

Le bilan de compétences permet à des travailleurs d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation.

Garant du cadre réglementaire en vigueur, il apporte un soutien structurant lors des périodes de transition, en plaçant le bénéficiaire au centre de la démarche.

POUR QUI ?

Cette prestation s'adresse à toute personne souhaitant mener une réflexion sur son parcours professionnel : salarié, demandeur d'emploi, travailleur indépendant. Elle est également ouverte aux personnes rencontrant des problématiques de santé et/ou de handicap, bénéficiaires ou non d'une RQTH.

POINTS FORTS

- Un accompagnement individualisé et confidentiel
- Une démarche centrée sur la personne, son parcours, ses besoins et ses aspirations
- Un cadre bienveillant fondé sur l'écoute active, le non-jugement et la co-construction
- Une alternance de temps individuels et d'ateliers collectifs
- Une exploration approfondie des compétences, motivations, valeurs et pistes d'évolution
- Une mise en perspective concrète avec la réalité du marché et la faisabilité des projets
- Un document de synthèse permettant de repartir avec une vision claire et un plan d'action concret

OBJECTIFS

Le bilan de compétences va permettre à la personne bénéficiaire :

- De faire le point sur sa situation professionnelle
- D'identifier dans son parcours de vie les éléments déterminants, ses ressources et ses freins
- D'identifier ses principales valeurs et ses besoins psychologiques
- De mieux comprendre ses modes de fonctionnement
- De mettre en lumière ses compétences, ses talents et ses appuis
- De clarifier ses motivations et ses aspirations
- De se projeter et de définir des pistes de projets cohérentes avec son profil

- De confronter ces pistes à la réalité de l'environnement professionnel
- De mettre en place un plan d'action réaliste et progressif
- De sécuriser ses choix et d'avancer avec davantage de confiance

À l'issue du bilan, un document de synthèse strictement confidentiel est remis au bénéficiaire et co-construit avec lui.

DURÉE ET COÛT

13 heures d'accompagnement total en visioconférence à 1750 euros

7 heures	+	6 heures
accompagnement individuel		ateliers collectifs

Le bilan de compétences est une démarche sérieuse qui exige du temps et un investissement personnel significatif. En s'engageant activement, le bénéficiaire acquiert une meilleure connaissance de lui-même, une compréhension approfondie de ses motivations et un projet professionnel solide, cohérent et aligné avec ses aspirations.

DÉROULEMENT ET COUT DU BILAN

Le bilan se déroule en 3 phases, précédées d'un entretien téléphonique préalable et suivies d'un rendez-vous de suivi .

ÉTAPES	OBJECTIFS	DÉROULEMENT
ACCUEIL ET INFORMATION Entretien préalable **30 min**	Accueil et présentation du bénéficiaire. Formulation de la demande. Présentation du consultant et du bilan. Présentation : durée, méthode, programme, coût et modalités.	Recueil des besoins et attentes. Transmission des premières informations utiles. Remise des documents contractuels avant démarrage.
PHASE PRÉLIMINAIRE **2 heures**	Définir les besoins. Clarifier les objectifs. Comprendre les attentes et motivations. Présentation des méthodes et techniques mobilisées.	Entretien individuel explorant le parcours, les attentes et le contexte. Information détaillée sur le déroulement, les outils et les modalités pratiques. Co-construction du cadre d'accompagnement.
PHASE D'INVESTIGATION **7 heures**	Analyser les motivations. Explorer le parcours actuel et les aspirations futures. Identifier compétences, aptitudes, valeurs et leviers d'évolution.	Entretiens approfondis, exercices guidés, questionnaires, recherches documentaires. Ateliers collectifs favorisant l'effet miroir et l'ouverture de perspectives. Exploration des pistes professionnelles et confrontation à la réalité du marché.

LILMOD
Leadership, Inspiration, liberty, Motivation, Orientation et Développement
37 RUE SAINT SEBASTIEN 13006 MARSEILLE
contact@lilmod-formation.fr
Siret : 91182949700013
https://lilmod-formation.fr/

ÉTAPES	OBJECTIFS	DÉROULEMENT
	Déterminer les possibilités d'évolution professionnelle.	
PHASE DE CONCLUSION 4 heures	Établir un projet professionnel réaliste. Synthétiser les informations. Identifier les conditions de réussite. Prévoir les étapes de mise en œuvre.	Formalisation des conclusions. Élaboration du document de synthèse. Construction du plan d'action. Entretien de restitution et clôture du bilan.
SUIVI POST-BILAN 15 à 45 min	Vérifier les conclusions du bilan. Faire le point sur la mise en œuvre du plan d'action. Recadrer le projet si nécessaire.	Entretien individuel téléphonique ou en visioconférence. Questionnaire de satisfaction à froid.

RÉSULTATS ATTENDUS

À l'issue du bilan, le bénéficiaire dispose :

- D'une synthèse personnalisée reprenant les éléments essentiels, les pistes explorées et les perspectives retenues
- D'un projet professionnel clair et aligné
- D'un plan d'action structuré
- D'une meilleure confiance dans ses choix
- D'une vision plus lisible de ses compétences, motivations et possibilités d'évolution

MÉTHODES MOBILISÉES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

Suivi et évaluation

- En début de bilan : évaluation et analyse des besoins lors de la phase préliminaire, élaboration d'un programme personnalisé
- En cours de bilan : point régulier en début et fin de chaque séance
- À l'issue du bilan : questionnaire de satisfaction à chaud
- 6 mois après la fin : questionnaire de suivi sur l'avancement du projet

OUTILS / MÉTHODES	CONTENU
Tests psychométriques	Personnalité, aptitudes cognitives (logique, compréhension verbale, aptitudes numériques et spatiales), intérêts professionnels.
Questionnaires d'auto-évaluation	Compétences techniques et transférables. Évaluation des motivations et des valeurs professionnelles.
Entretiens individuels	Entretiens semi-directifs pour approfondir le parcours. Entretiens de restitution pour discuter des résultats.

OUTILS / MÉTHODES	CONTENU
Grilles d'analyse	Évaluation des compétences professionnelles et personnelles. Analyse des parcours de carrière.
Fiches métier et formation	Informations sur les métiers et les parcours de formation pour explorer les options d'évolution ou de reconversion.
Plateformes	Bases de données (ONISEP, France Travail, etc.) pour rechercher des informations sur les carrières et formations.
Modalités d'accompagnement	Séances individuelles personnalisées, ateliers collectifs, suivi post-bilan et mise à disposition de ressources pédagogiques.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

L'accès au bilan de compétences se fait après un premier échange permettant d'analyser la demande, les besoins et l'adéquation de la prestation. Les modalités de contractualisation, le calendrier, la durée, le tarif et les conditions de réalisation sont précisés avant le démarrage.

Dans le cadre d'un financement via le Compte Personnel de Formation (CPF), il convient de respecter le délai de rétractation applicable sur la plateforme concernée.

INFORMATIONS PRATIQUES

Langue

Français.

Prérequis

Aucun prérequis.

ACCESSIBILITÉ – SITUATION DE HANDICAP

Une attention particulière est portée aux personnes en situation de handicap. Les personnes souhaitant réaliser un bilan sont invitées à signaler leurs besoins spécifiques en amont afin d'étudier les éventuels aménagements nécessaires pour suivre l'accompagnement dans les meilleures conditions possibles.

CONFIDENTIALITÉ

Le bilan de compétences est réalisé avec le consentement du bénéficiaire, dans le strict respect de la confidentialité des échanges et des informations recueillies. Les résultats détaillés et le document de synthèse sont la propriété exclusive du bénéficiaire et ne peuvent être communiqués à un tiers sans son accord exprès.

:

CONTACT

N’hésitez pas à nous contacter pour obtenir plus d’informations.
Lilmod par téléphone 0**7 44 09 42 98** ou par mail : contact@lilmod-formation.fr

Code du Travail – Articles de référence

Le bilan de compétences a pour objet de permettre à des travailleurs d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles, ainsi que leurs aptitudes et motivations, afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation.
Articles L6313-1 à L6313-11 :
Définissent les actions de formation, dont le bilan de compétences, dans le champ de la formation professionnelle continue.
Article R6313-4 :
Fixe les conditions de déroulement des bilans de compétences, notamment la confidentialité́des informations collectées et le respect de la vie privée du bénéficiaire.
Arrêté du 31 juillet 2009
Relatif aux conditions d'indépendance des prestataires de bilan de compétences et à la protection des données personnelles recueillies dans ce cadre.
Règlement General sur la Protection des Données (RGPD)
Oblige les organismes à respecter les règles de protection et de traitement des données personnelles des bénéficiaires, conformément au Règlement (UE) 2016/679.
Compte Personnel de Formation (CPF)
Ordonnance n° 2019-861 du 21 août 2019 :
Intègre le bilan de compétences comme action éligible au financement via le CPF.
Articles L6323-6 et suivants du Code du Travail :
Detaille les modalités de mobilisation du CPF, y compris pour financer un bilan de compétences.